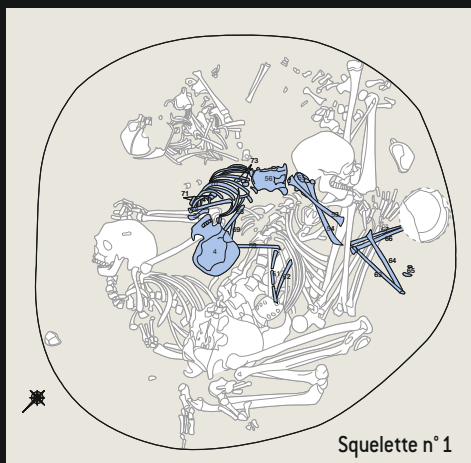
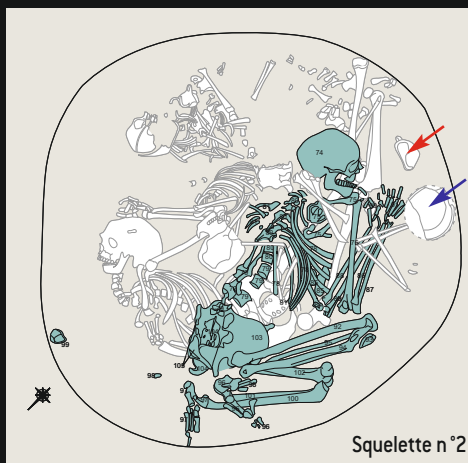


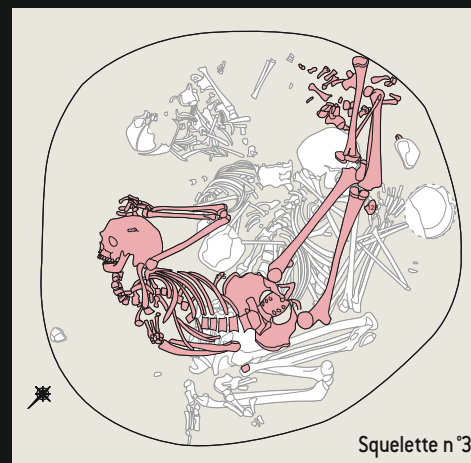


Squelette n°1

Christian Jeunesse, Université de Strasbourg/PLS



Squelette n°2



Squelette n°3

UNE DÉCOUVERTE ÉNIGMATIQUE EN ALSACE

Les corps jetés sans soins dans la tombe d'un défunt principal ne représentent pas les seules bizarreries funéraires néolithiques. Il existe aussi nombre de défunts isolés eux aussi inhumés sans soins. Comme les « accompagnants » des tombes multiples, ces individus semblent avoir été jetés au fond des fosses (ou creusement) dans des positions aberrantes. Comment interpréter le phénomène ?

L'explication la plus économe fait état d'accompagnants déposés dans des « fosses satellites » dépendant d'une sépulture principale. Une autre interprétation est qu'il s'agirait de défunts subissant une forme de relégation. Ce rejet social se traduirait dans le domaine funéraire par une gradation du rituel impliquant des gestes particuliers (ou par une absence de gestes) réservés à une catégorie de la po-

pulation à laquelle la position conventionnelle est refusée. Accepter cette possibilité revient à admettre que la catégorie sociale exclue du traitement conventionnel jouait un rôle central dans le rituel de l'accompagnement. Ces deux hypothèses ne sont pas antagonistes et il est probable que d'autres encore sont envisageables.

De fait, en 2008, une découverte réalisée sur le site de Colmar « Aérodrome » (Haut-Rhin) nous incite à envisager la pratique de dépôts humains hors du cadre funéraire. Ce site a livré un individu dans la position aberrante suivante : jeté sur le ventre, il avait la jambe gauche tendue suivant un angle de 90° avec le tronc et la jambe droite fléchie, mais la cuisse parallèle au tronc (voir ci-dessous). Au même niveau que le corps et en contact direct avec lui se trouvent deux « colliers »

de perles en cuivre relevant d'un type bien attesté sur le plateau suisse dans le deuxième tiers du IV^e millénaire avant notre ère ; au nombre de 56, ces perles représentent environ 400 grammes. Il va sans dire qu'il s'agit là d'objets exceptionnels, importés et utilisés comme marqueurs de prestige.

L'improbable association entre ces objets alors très valorisés et ce corps déposé là dans une position aberrante rend un dépôt funéraire peu vraisemblable : tous les mobiliers funéraires du corpus du Néolithique récent du Sud de la plaine du Rhin supérieur accompagnent en effet sans exception aucune des individus dans la position fléchie conventionnelle. Il s'agit en règle générale d'une ou de deux céramiques rituellement brisées avant dépôt, et, plus rarement, de gobelets en bois de cerf ou d'outillage poli.

L'hypothèse d'un « accompagnant » déposé dans une fosse satellite dépendant d'une inhumation principale ne rend pas compte, selon nous, de la présence des objets en cuivre et nous paraît pouvoir être écartée. Enfin, il semble que l'on puisse repousser l'éventualité d'une simple sépulture de relégation : si l'absence de gestes funéraires pour les individus inhumés en position inorganisée peut aller dans le sens de la relégation sociale, rien ne nous semble justifier le dépôt à leurs côtés d'objets socialement valorisés.

D'autres motivations peuvent avoir présidé à ce dépôt, notamment celles justifiant l'enfouissement d'objets valorisés ou de richesses : on peut évoquer ici l'offrande faite à des « puissances surnaturelles » et celle renvoyant à un aspect secondaire de la cérémonie du potlatch durant laquelle la destruction de certains biens intervient dans le cadre de la compétition sociale entre élites, telle qu'elle a été décrite par l'ethnologue Marcel Mauss (1872-1950). En suivant cette dernière idée, la destruction volontaire de biens s'exprimerait dans le cas de Colmar non seulement par le dépôt des perles en cuivre, mais aussi par celui d'un individu.

Il est évidemment impossible de dépasser le stade de la simple proposition, mais il nous semble que, dans une société qui pratique l'accompagnement funéraire comme cela est le cas pour ces sociétés du Néolithique récent/Chalcolithique ancien, la possibilité d'une mise à mort ritualisée d'individus hors du contexte funéraire et de l'accompagnement n'a, en théorie, rien d'irrecevable. En témoignent les sociétés de la Côte Nord-Ouest de l'Amérique du Nord, où l'accompagnement est attesté et où la mise à mort ostentatoire d'esclaves, considérés comme éléments de richesse, est une des destructions rituelles pratiquée pendant le potlatch.

Philippe Lefranc
INRAP, Grand-Est Sud



Cet individu découvert à Colmar, inhumé dans une position aberrante, était enterré avec deux objets prestigieux. Pourquoi ?